

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

Règlement n° 2015-925-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant la bibliothèque municipale ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 20^{ième} jour du mois de février 2024



Denis Ferland, avocat
Greffier